

*L'ajournement*

● (2220)

En réponse aux deux questions, les ministres de la Couronne se sont simplement contentés de nous dire, à la Chambre et à moi, et par l'entremise de la Chambre aux habitants de l'Île-du-Prince-Édouard, que le gouvernement de cette province mettait plus de fonctionnaires à pied que ne le justifiait la troisième étape du plan général de développement de l'Île-du-Prince-Édouard. Je tiens à utiliser les quelques instants dont je dispose pour faire une mise au point.

Tout d'abord, la difficulté tient en grande partie au fait que le plan général de développement de l'Île-du-Prince-Édouard n'est pas un succès retentissant. Ce programme, inauguré en 1969 par le gouvernement provincial de l'époque avec tambours et trompettes, devait s'échelonner sur 15 années. Il devait contribuer à revitaliser de fond en comble l'économie de toute la province. Les autorités avaient alors fait miroiter l'espoir qu'à la fin de ces 15 années, grâce à ce programme financé à coup de millions de dollars, notre province insulaire se suffirait dorénavant à elle-même et, sans l'aide du gouvernement fédéral, maintiendrait au travail les centaines de fonctionnaires recrutés dans le cadre de ce programme. Mais c'est le contraire qui s'est produit. Bien que le programme ait connu un certain succès, l'Île-du-Prince-Édouard est toujours aussi dépendante du gouvernement fédéral qu'au moment où le plan a été inauguré il y a 12 ans. Le plan de développement tire à sa fin; l'heure du bilan approche. Puisque le gouvernement fédéral se retire des programmes à frais partagés, non seulement à l'Île-du-Prince-Édouard mais partout au Canada, préférant fournir directement des services à la population au lieu de le faire par l'entremise des provinces, j'aimerais bien savoir si les fonctionnaires provinciaux à l'Île-du-Prince-Édouard disparaîtront lorsque le programme expirera dans trois ans. S'il faut en croire la tendance actuelle, ils risquent certes de disparaître définitivement.

Dans le domaine agricole, par exemple, le ministère provincial de l'Agriculture s'attendait à recevoir au-delà de 8 millions au cours de chacune des trois dernières années d'application du plan de développement soit au total près de 25 millions de dollars. Or, le gouvernement fédéral a décidé d'offrir directement ses services à la province pour un montant de 7,6 millions plutôt que de passer par le ministère provincial de l'Agriculture. Du coup, ce ministère provincial, que je prends à titre d'exemple, recevra seulement 17,6 millions au lieu des 25 millions prévus et le ministère de l'Agriculture a dû licencier 60 employés, soit près de la moitié de son personnel. D'autres ministères administrant une vaste gamme de programmes et offrant une multitude de services sont eux aussi touchés par la décision du gouvernement fédéral d'offrir directement ses services plutôt que de partager les frais avec la province et de la laisser offrir les services.

Au total, sur les 90 millions de dollars que le gouvernement fédéral doit verser au cours des trois années que durera la troisième et dernière phase du plan de développement de l'Île-du-Prince-Édouard, près de 40 millions—un peu plus de 39 millions je crois—serviront à financer des programmes où

le gouvernement provincial n'aura pas un mot à dire, que ce soit en matière d'administration du programme ou sur le plan des services proprement dits. Rien d'étonnant donc à ce que la province ait dû licencier des employés.

Je demande instamment au gouvernement fédéral de revoir entièrement la façon dont il compte gérer les dépenses fédérales dans l'Île-du-Prince-Édouard et dans les autres provinces. Il devrait au moins, dans cette province, faire tout ce qui est en son pouvoir pour recruter les employés provinciaux qui ont été licenciés à cause de la mise en place récente de la troisième phase du plan de développement. Si le gouvernement fédéral s'obstine à vouloir gérer des programmes qui auparavant relevaient de la province, un plus grand nombre d'employés fédéraux devront être embauchés à l'Île-du-Prince-Édouard. Le gouvernement fédéral devrait donc accorder la priorité aux personnes qui ont déjà fait la preuve de leurs compétences durant des années au service de l'administration provinciale.

En conclusion, puisque le ministre des Affaires des anciens combattants (M. Campbell) est ici ce soir, il voudra certainement intervenir pour répondre à mes remarques. Je l'invite à se joindre à moi et aux autres habitants de l'Île pour presser le gouvernement fédéral de se montrer un peu plus raisonnable.

● (2225)

**L'hon. W. Bennett Campbell (ministre des Affaires des anciens combattants):** Monsieur l'Orateur, je trouve un peu bizarre que cette question soit débattue à la Chambre des communes parce que c'est probablement la première fois qu'on demande au gouvernement fédéral de dire son mot sur l'embauche d'employés provinciaux. On prétend que 161 employés sont directement touchés parce que le gouvernement fédéral a modifié les modalités de financement et d'application des programmes de développement de l'Île-du-Prince-Édouard.

Il est certain que la décision du gouvernement du Canada de prendre en charge l'administration de certains programmes a eu une influence sur l'effectif de la fonction publique provinciale. De 40 à 50 emplois ont été touchés. Toutefois, tout le monde savait—non seulement le gouvernement dont j'étais membre mais aussi le gouvernement actuel—que le financement et le partage des coûts relatifs aux traitements des employés seraient réduits progressivement sur une certaine période. Au moment où j'étais ministre des Finances, nous avons d'ailleurs réembauché une bonne partie des 350 employés dont la rémunération n'était plus partagée en vertu du plan fédéral.

Chose intéressante, bon nombre des employés dont les postes ont été abolis à la suite de la décision prise vendredi dernier n'avaient jamais fait l'objet du partage des coûts prévu dans le plan de développement. C'est le cas par exemple des responsables de l'insémination artificielle, de même que des inspecteurs des installations de plomberie du ministère des affaires municipales. Le salaire de ces employés provenait entièrement du gouvernement provincial.